

PETIT GUIDE

COMPRENDRE

# LES MIGRATIONS

INTERNATIONALES



Il y a  
**740**  
millions

de personnes déplacées  
dans le monde.

Parmi elles,  
**243**  
millions

ont franchi une frontière  
pour s'installer  
dans un pays autre  
que celui de leur naissance.

soit

3,3%

de la population mondiale<sup>1</sup>.

***Ce taux est le même qu'il y a 25 ans :  
le nombre de personnes migrantes  
dans le monde augmente au même  
rythme que la population mondiale<sup>2</sup>.***

## Des mobilités régionales

Quand les personnes quittent leur pays, c'est le plus souvent pour s'installer dans un pays voisin : les Syriens en Turquie et au Liban, les Afghans au Pakistan et en Iran, les Soudanais et les Somaliens en Éthiopie, etc...<sup>3</sup> Ainsi, la majorité des migrants qui vivent en Europe viennent d'un autre pays européen (66%)<sup>4</sup>.

Seule une minorité (34% en 2015) se déplace d'un pays du Sud vers un pays du Nord, contre 38% du Sud vers le Sud, 23% du Nord vers le Nord et 6% du Nord vers le Sud<sup>5</sup>.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**96,7 %**

de la population mondiale réside dans son pays de naissance.

## Répartition par régions d'origine et d'accueil

Les migrants internationaux dans le monde sont le plus souvent originaires ?

- d'Afrique
- d'Europe
- d'Asie
- d'Amérique latine

Presque la moitié des personnes migrantes dans le monde est originaire d'Asie (104 millions), et un quart est originaire d'Europe (62 millions). Bien après, viennent les personnes originaires d'Amérique latine et centrale (37 millions). Enfin, seulement 14% sont nées en Afrique et parmi elles, la moitié est installée dans un autre pays africain.

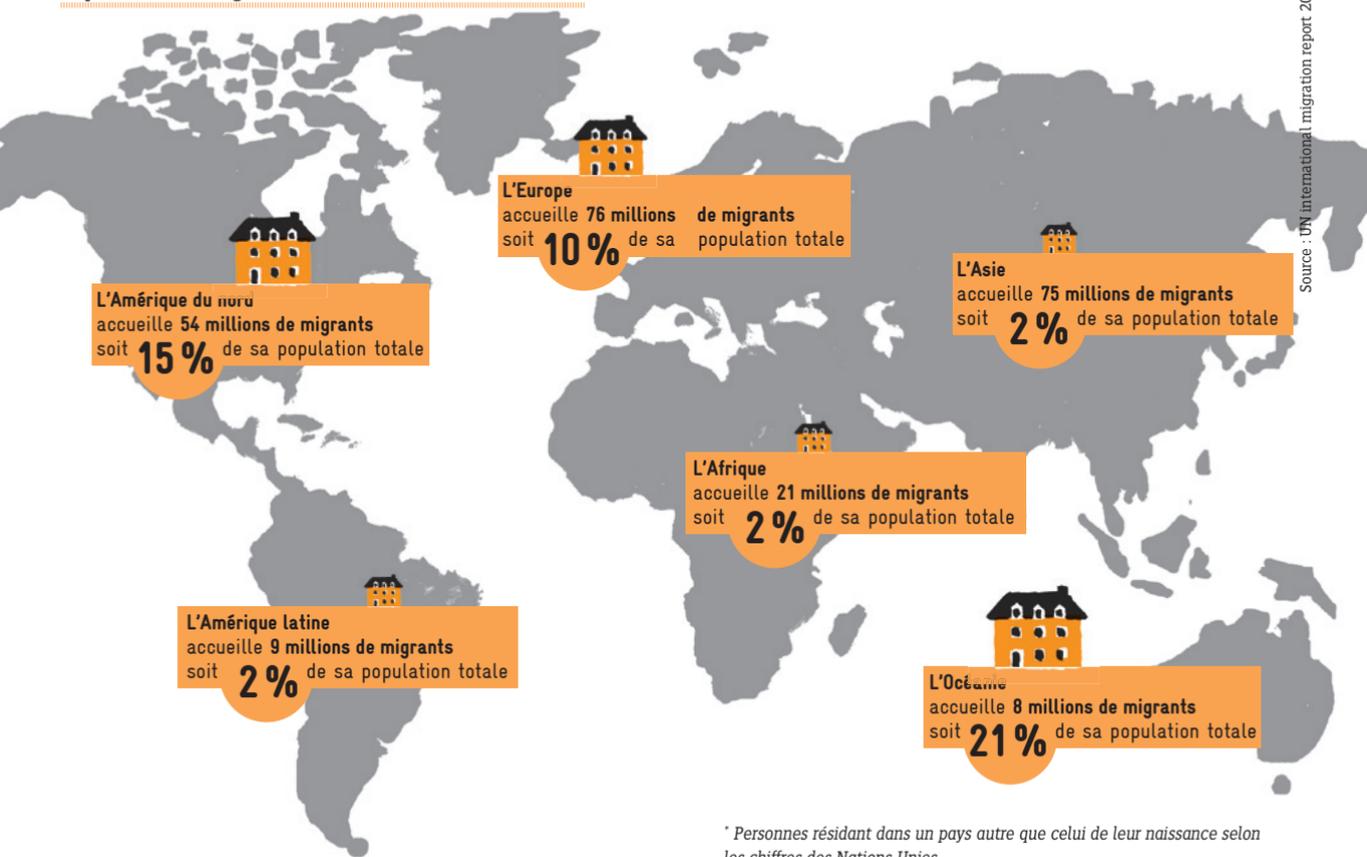
### VRAI OU FAUX ?

**Proportionnellement à sa population, l'Europe accueille le plus de migrants au monde.**

Faux : c'est l'Asie



## Répartition des migrants internationaux\* dans le monde



Source : UN International migration report 2015

\* Personnes résidant dans un pays autre que celui de leur naissance selon les chiffres des Nations Unies.

## « Migrant » / « Réfugié » : une distinction pertinente aujourd'hui ?

Les personnes migrantes sont  
souvent vues comme une entité  
uniforme, alors qu'il n'y a pas  
de profil démographique type.

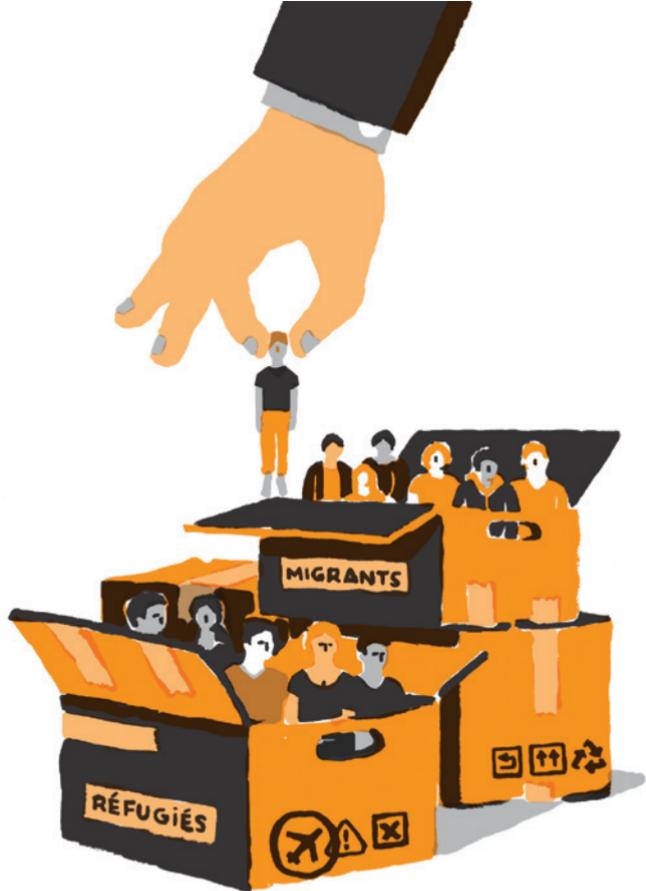
### VRAI OU FAUX ?

Les pays pauvres  
ou en voie de  
développement  
accueillent  
la moitié  
des réfugiés  
dans le monde.

Faux : ils en  
accueillent 86 %  
Les premiers pays  
d'accueil sont la Tur-  
quie (2,5 millions), le  
Pakistan (1,6 millions),  
le Liban (1,1 millions)  
soit 1 personne sur 5)  
et l'Iran (1 million).

Les données sont variables en fonction  
des régions. 48% des migrants internatio-  
naux sont des femmes mais elles ne sont  
que 42% en Asie. L'âge médian est de 39  
ans, mais varie de 29 ans en Afrique à 44  
ans en Océanie. **Ces profils sont souvent  
le reflet des sociétés d'origine.**

**Les États et les textes juridiques  
opèrent constamment des distinctions  
entre les personnes en migration sur la  
seule base des causes et conditions de  
leur départ.** Ces distinctions sont faites à  
des fins de tri par les pays d'arrivée, pour  
légitimer le choix des personnes qu'ils ac-  
cepteront d'accueillir ou non : d'un côté,



## LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Europe  
accueille

8 réfugiés  
pour

1000 habitants,

contre

**183**

pour 1000  
au Liban.

les migrants dits « économiques », qui auraient quitté leur pays « par choix », de l'autre, les réfugiés, contraints à l'exil. **Cela occulte la multiplicité et la complexité des motifs de départ, souvent liés entre eux.**

Même si les réfugiés et demandeurs d'asile sont perçus comme plus légitimes à se déplacer que les migrants dits « économiques », ils ne sont pas pour autant accueillis à bras ouverts dans les pays riches.

Distincte de la catégorie des « réfugiés », la catégorie des « migrants » connaît en outre de multiples sous-divisions, qui fondent une différence de traitement dans l'accès aux droits.

## Migrant ou réfugié climatique ?

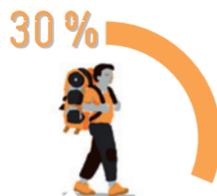
Quand une personne est contrainte de quitter sa région ou son pays en raison de la dégradation de son environnement ou d'une catastrophe naturelle liée au dérèglement climatique, doit-on la qualifier de « migrant économique », puisqu'elle a perdu ses moyens de subsistance ou de « réfugié » fuyant des conflits pour l'accès aux ressources ? Ancrée dans un contexte politique et historique, la distinction migrants / réfugiés est inappropriée.

L'ONU prévoit 250 millions de personnes réfugiées climatiques dans le monde en 2050<sup>7</sup>.

## Dans les pays de l'OCDE...<sup>8</sup>



des migrations ont lieu pour raisons familiales



au titre de la libre circulation



au titre du travail



des migrations dites « humanitaires »



le reste inclut notamment les étudiants

## Quelle protection juridique ?

**É**tre « migrant » n'est pas une réalité juridique unique. La catégorisation se fait sur la base des motivations au départ et du statut légal de la personne. Or seules quelques catégories sont protégées spécifiquement par des textes nationaux et internationaux, lorsqu'ils sont signés, ratifiés et respectés par les Etats.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Seuls  
**36 États**  
au monde  
ont ratifié les  
**5 textes onusiens**  
relatifs  
aux migrations  
internationales<sup>9</sup>.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme garantit à « Toute personne [...] le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays » (article 13). En pratique, certains pays comme l'Algérie, sanctionnent l'émigration irrégulière par des peines de prison.

La Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) garantit l'égalité de traitement entre travailleurs étrangers et nationaux et certains droits pour les personnes en situation irrégulière (article 30). Néanmoins, elle n'est signée par aucun Etat de l'Union européenne.



La Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié et le Protocole additionnel de 1967 font figure d'exception puisque 148 Etats sur les 193 membres de l'ONU les ont signés. Mais dans de nombreux pays, le statut de réfugié est attribué de façon très restrictive et les droits économiques et sociaux associés à ce statut difficilement appliqués. De plus, la sécurisation des frontières limite l'accès au territoire pour les demandeurs d'asile.

## Les politiques migratoires européennes, obstacles à la migration ?

Parallèlement à la mise en place de la libre circulation au sein de l'espace Schengen, les Etats membres de l'Union européenne ont, depuis les années 1990, renforcé les frontières extérieures de cet espace afin de mettre à l'écart les personnes considérées comme « indésirables ».

Les axes majeurs de ces politiques :

**Externalisation de la gestion des frontières :**

**Délocalisation** et sous-traitance des contrôles dans les pays de départ ou de transit.

**Coopération** avec les pays voisins, d'origine et de transit à travers des financements (1,8 milliards d'euros promis fin 2015<sup>10</sup>), une coopération policière et militaire et la signature d'accords pour faciliter les expulsions.

**Déresponsabilisation** : en s'en remettant aux Etats voisins, les Etats membres de l'UE n'ont pas à assumer leurs obligations internationales (permettre l'accès au territoire pour les demandeurs d'asile, appliquer le principe de non refoulement, etc.). Ils se dédouanent ainsi de leur responsabilité en cas de violation des droits.

**Militarisation des frontières :**

Des lois restrictives sur l'accès au territoire engendrent une augmentation de la migration irrégulière. Le nombre de murs frontaliers s'est considérablement développé : d'une dizaine pendant la guerre froide, on en compte aujourd'hui 65 construits ou prévus dans le monde<sup>11</sup>, y compris dans l'espace Schengen (Autriche / Slovénie, Hongrie / Serbie...).

À Calais, un véritable arsenal condamne l'accès au port : deux murs d'1 km de long, 10 km de doubles clôtures surmontées de barbelés, système de détection infrarouge le long de l'autoroute, haies d'épineux, inondations volontaires...

À Ceuta et Melilla, des barrières de séparation de plusieurs kilomètres empêchent toute entrée du Maroc vers les enclaves espagnoles. Capteurs sonores, câbles de détection de mouvements, caméras thermiques, ces dispositifs nécessitent un coût d'entretien de 10 millions d'euros... annuels.<sup>12</sup>

VRAI OU FAUX ?

La construction de l'Europe s'est accompagnée d'une facilitation de la circulation des personnes.

Vrai Et faux



Depuis 2000, le coût de la surveillance des frontières européennes est estimé à 13 milliards d'euros (80% pour expulser, 20% pour surveiller)<sup>13</sup>.

La mer est aussi le lieu d'opérations militaires : en Méditerranée, ces opérations se sont succédé, en partie pour porter assistance aux personnes en danger (Mare Nostrum), mais surtout dans l'objectif d'intercepter les embarcations et d'identifier les réseaux de passeurs (EUNAVFOR Med / Sophia, Triton, OTAN).

## Enfermement et expulsion

Autre pilier des politiques migratoires européennes, les procédures permettant d'enfermer puis d'expulser des personnes sont régulièrement renforcées. En 2008, une directive européenne a eu pour conséquence d'augmenter la durée de rétention administrative dans certains pays de l'UE<sup>14</sup>.

## Criminalisation des personnes migrantes

Les politiques de l'UE ont développé une approche sécuritaire des migrations à travers la « lutte contre l'immigration clandestine » et l'amalgame avec la lutte contre le terrorisme. Ces mesures tendent à criminaliser les personnes migrantes et à légitimer les moyens déployés pour les mettre à l'écart.

## Fermer les frontières : quelles conséquences ?

Les moyens colossaux déployés pour stopper la migration irrégulière sont inefficaces et ont des conséquences mortelles. Les migrations restent les mêmes et les entrées irrégulières fluctuent au gré des événements (révolutions arabes en 2011, crise syrienne depuis 2014) et non des politiques migratoires<sup>15</sup>.

La fermeture des frontières n'empêche pas les personnes de se déplacer ou de devoir fuir. Mais elle les oblige à emprunter des routes plus longues, plus dangereuses dont la complexité requiert le recours très coûteux à des passeurs. Ainsi, les barrières autour de Ceuta et Melilla obligent à partir depuis la Libye, avec des risques de kidnapping, viols, etc, sans compter la traversée du désert.

**Au moins 46 000 personnes ont disparu ou sont décédées lors d'un passage aux frontières depuis 2000. 2014 et 2015 comptent parmi les années les plus meurtrières avec plus de 5000 décès et disparitions par an, dont 70% enregistrés en Méditerranée.**<sup>16</sup>

### **« Crise migratoire » ou « crise des politiques migratoires européennes » ?**

Les différentes composantes sécuritaires des politiques européennes ont été renforcées dès 2015 suite à l'augmentation des arrivées de personnes aux frontières italiennes et grecques. Et si la « crise » était plutôt liée aux défaillances des politiques d'accueil ?

## **L'aide au développement dévoyée ?**

L'idée de développer les pays pauvres pour réduire l'émigration et fixer les populations est souvent avancée comme solution au « problème » migratoire par les décideurs européens. Or ce lien entre développement et migration est surtout une **construction politique pour légitimer** le choix d'accueillir des personnes issues de pays à niveau de revenus équivalents et de rejeter les plus pauvres. De plus, les études tendent à montrer que le développement favorise, dans un premier temps, les migrations en permettant à un plus grand nombre d'avoir les moyens de migrer<sup>17</sup>.

En réalité, les décideurs européens instrumentalisent l'aide publique au développement en la conditionnant à la coopération des pays voisins et pays d'origine pour réduire l'immigration « irrégulière ».

Or, l'aide au développement ne devrait pas être liée à la prévention des migrations.

### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Les transferts d'argent privés vers les pays d'origine les moins développés sont trois fois supérieurs aux montants de l'aide publique au développement**<sup>18</sup>.

## Pour une approche plus égalitaire des migrations...

Le droit à la mobilité s'exerce à plusieurs vitesses dans le monde selon la nationalité des personnes et le « risque migratoire » supposé. Un ressortissant français pourra voyager sans visa dans 157 pays quand celui de nationalité afghane n'aura accès qu'à 24 pays<sup>19</sup>.

### Devant le caractère profondément inégalitaire de ces politiques restrictives, ne pourrait-on pas envisager la liberté de circulation et d'installation comme alternative ?

La fermeture des frontières est récente dans l'histoire<sup>20</sup>, et occulte les migrations qui existaient traditionnellement. Considérer la migration comme un problème à résoudre revient à renier cette liberté fondamentale, consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui, en tant que telle, doit être défendue et accessible à toutes et tous.



## NOTES

- 1 2015 Un International migration report
- 2 OCDE (2013), Les migrations internationales en chiffres
- 3 Global Trends, forced displacement in 2015, UNHCR
- 4 2015 Un International migration report
- 5 Migration and remittances Factbook 2016, Word Bank group
- 6 UN international migration report 2015
- 7 HCR (2008), <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=17960>
- 8 OCDE, Perspectives des migrations internationales 2015, [http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2015\\_migr\\_outlook-2015-fr#page1](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2015_migr_outlook-2015-fr#page1)
- 9 Convention relative au statut des réfugiés (1951), Protocole additionnel relatif au statut des réfugiés (1967), Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (2000).
- 10 « Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique ».

- 11** France Culture (2016), <http://www.franceculture.fr/geopolitique/le-monde-se-referme-la-carte-des-murs#>
- 12** Pour aller plus loin : <http://www.lacimade.org/publication/frontieres-europeennes-defense-dentree/>
- 13** Rodier C. (2016), *Migrants & Réfugiés, réponse aux indécis aux inquiets et aux réticents*, Paris : éd. La Découverte.
- 14** Open Access Now (2014), La Face cachée des camps d'étranger.e.s en Europe, <http://closethecamps.org/wp-content/uploads/facecacheLivretFR.pdf>
- 15** Rapports Frontex, [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/s2014/10/23/la-france-connaît-elle-une-vague-d-immigration-clandestine.4511499\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/s2014/10/23/la-france-connaît-elle-une-vague-d-immigration-clandestine.4511499_4355770.html)
- 16** OIM, <http://missingmigrants.iom.int/latest-global-figures>. Chiffres HCR sur la Méditerranée : <http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2016/5/574d99a4a/hcr-preoccupe-lourd-bilan-mediterranee-204-000-personnes-deja-effectue.html>
- 17** FORIM (2016), [http://www.forim.net/sites/default/files/MYTHE1\\_FR\\_HD\\_FINAL.pdf](http://www.forim.net/sites/default/files/MYTHE1_FR_HD_FINAL.pdf)
- 18** <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/migrationremittancesdiasporaisues/overview>
- 19** <https://www.passportindex.org/byRank.php>
- 20** Au XIX<sup>e</sup> siècle, il était plus facile de traverser l'Atlantique qu'il ne l'est aujourd'hui de traverser la Méditerranée. Speranta Dumitru et Idil Atak, in « Pourquoi penser l'ouverture des frontières », revue Ethique Publique, vol. 17, n°1, (2015) : <https://ethiquepublique.revues.org/1727>

Édité par La Cimade, 64 rue Clisson, 75013 Paris  
Pôle communication/collecte/sensibilisation  
Conception graphique : Maud Boyer / Figures Libres  
Illustrations : *dequdub*  
Design de la couverture : Polysémie  
Impression : Imprimerie de la Centrale Lens  
Dépôt légal : octobre 2016 / ISBN : 978-2-900595-31-2

LA CIMADE EST UNE ASSOCIATION  
DE SOLIDARITÉ ACTIVE AVEC  
LES MIGRANTS, LES RÉFUGIÉS  
ET LES DEMANDEURS D'ASILE.

AVEC SES PARTENAIRES EN FRANCE  
ET À L'INTERNATIONAL, ELLE AGIT  
POUR LE RESPECT DES DROITS  
ET LA DIGNITÉ DES PERSONNES  
DEPUIS 1939.

---

[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)



la Cimade

L'humanité passe par l'autre